



Règlement intérieur de l'Institut Culturel Collège des titulaires du Collier de l'Hermine

Missions des « Herminés »

Être, pour la Bretagne, une référence, un *Conseil des Sages* dont la parole mérite considération du fait qu'elle émane

- ➔ de personnalités reconnues pour leur action ou leur réflexion
- ➔ dont les compétences et les expériences sont aussi plurielles que la diversité des titulaires

Pouvoir exercer une représentation morale (et non fonctionnelle) dans certaines circonstances (réceptions, manifestations, cérémonies...) ou auprès de certaines personnes (soutien à des actions ou des personnes)

Émettre une opinion ou faire appel à la conscience publique (sous réserve d'une concertation et d'un accord préalable du collège des herminés et du président de l'ICB)

face à

- ➔ des choix de société déterminants pour la Bretagne
- ➔ des problèmes portant ou risquant de porter préjudice à la Bretagne ?.

Contribuer à des actions de transmission de cette volonté d'assurer un avenir choisi pour

- ➔ la Bretagne, son identité, son développement.

Constituer un lieu de rencontre et d'échange entre Herminés.

Participer à la vie de l'ICB

- ➔ Via la participation au CA et au CPA en tant que collègue des Herminés
- ➔ Possibilité d'expression dans Lizher'minig
- ➔ Possibilité de représentation de l'ICB sur demande du Président
- ➔ Conférences....

Nouvelles nominations

Principe général :

Le Collier de l'Hermine est institué pour honorer des personnes

- ➔ **Qui se sont dévouées à la cause bretonne** par un engagement personnel dépassant le seul devoir professionnel normal.
- ➔ Il est attribué à **des personnes physiques** (et non à des personnes morales)
- ➔ Qui ont contribué de manière importante à **la cause bretonne**, quel que soit le domaine (culturel, économique, renommée de la Bretagne...)

L'attribution du collier est assujettie à l'acceptation d'une Charte où sont rappelés les principes de base : intégrité territoriale de la Bretagne (5 départements), respect et défense des langues de Bretagne, volonté de transmission de notre culture, sous toutes ses facettes, par l'enseignement et les médias de service public, nécessité de mise en place de tous les moyens favorisant une pratique populaire de la culture bretonne...

Nombre de nominations

4 par an, sans que cela ait un caractère intangible (fourchette de 3 à 5 selon les circonstances).

Procédures de la cérémonie de remise des colliers

- La cérémonie est co-présidée par le Président de l'ICB et le Chancelier de l'Hermine.
- La remise des colliers, elle-même, par le chancelier ou un membre de la Chancellerie.

Organisation du Collège des titulaires du collier de l'Hermine.

Le collège des herminés fait partie intégrante de l'Institut Culturel de Bretagne ; son fonctionnement est assimilé à celui d'une section de l'ICB.

Les titulaires élisent en leur sein, pour un mandat de 2 ans, 1 Chancelier(e), 1 vice chancelière et 1 vice-chancelier assurant la parité, 1 secrétaire.

Ceux-ci ont la charge de

- ➔ L'animation du collège*
- ➔ L'organisation des réunions à l'initiative du chancelier ou du Bureau*
- ➔ La représentation de droit, par l'un(e) d'entre eux (elles), du collège au CPA et au CA.*
- ➔ Le secrétariat de l'ICB assiste le collège pour les aspects administratifs.*

Les frais de déplacement du bureau du collège ne sont pas remboursés mais peuvent faire l'objet d'un formulaire CERFA pour déduction fiscale.

Toute communication officielle au nom des titulaires du Collier de l'Hermine fera l'objet d'une information préalable au président de l'ICB. En cas de désaccord, le CA tranche.

Pérennité

L'ordre de l'Hermine a été maintenu au fil du temps par des structures différentes : CELIB, puis ICB. Si, pour quelque raison que ce soit, l'ICB ne pouvait ou ne voulait plus assumer cette responsabilité dans la continuité des principes fondateurs une décision concertée entre le CA de l'ICB et le Collège des Herminés serait recherchée pour créer une association spécifique (ou pour transférer cette responsabilité à une autre association) acceptant d'en assurer le respect des principes et sa pérennité.

A Vannes mai 2012